



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-10594>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **26-10594**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Département des Hauts-de-Seine

Correspondant : Département des Hauts-de-Seine

Adresse : Hôtel du Département, des Hauts-de-Seine, 57 rue des longues raies, 92000 NANTERRE

Coordonnées :

Téléphone : 0806000092

Courriel : commande-publique-78-92@hauts-de-seine.fr

Adresse internet : <https://achats.hauts-de-seine.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://achats.hauts-de-seine.fr/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Marché d'assurance dommages ouvrage pour l'opération de construction d'un foyer d'hébergement de l'ASE « la Maison de l'Avenir » Site du Goulvent à Nanterre

Lieu d'exécution : 2 Rue des Goulvents, 92000 Nanterre

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le marché a pour objet la souscription d'une assurance construction couvrant l'opération de construction de la Maison de l'Avenir site du Goulvent à Nanterre qui comprend : - Une assurance Dommages ouvrage (DO) obligatoire, - Les garanties complémentaires suivantes (prestations supplémentaires éventuelles) : - la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement (PSE1), - la garantie dommages immatériels consécutifs (PSE2)

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

120 mois à compter de la notification du marché.

Section 5 - Conditions relative au marché

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Formulaire DC1 Formulaire DC2 Chiffre d'affaires annuel général Effectif moyen annuel Certificats délivrés par des instituts de contrôle de la qualité Références sur des services spécifiés Autres exigences économiques ou financières : Le(s) pouvoir(s) habilitant le signataire à engager le candidat individuel ou chaque membre du groupement (délégation de signature...) Autres exigences économiques ou financières : Redressement judiciaire Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire Assurance responsabilité professionnelle pour les risques

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Prix : 40%
- Qualité : 10%
- Valeur technique : 45%
- Valeur environnementale : 5%

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 02/03/2026 à 17:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :
20250485

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://achats.hauts-de-seine.fr/> Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Les candidats sont tenus de répondre de manière précise et distincte à l'offre de base (garantie Dommages-ouvrage) et aux prestations supplémentaires éventuelles 1 et 2 sous peine d'irrégularité de leur offre. Pour cela, les candidats doivent compléter l'ensemble des montants attendus dans l'acte d'engagement et détailler dans leur offre technique, les prestations associées à chaque PSE, en supplément des prestations prévues pour l'offre de base. En cas contraire, l'offre pourra être déclarée comme irrégulière. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 bd de l'Hautil, BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Tél : 0130173400 Fax : 0130173459 Mel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interdépartemental de Versailles de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics, 5, rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15 Tél : 0182524267 Mel : pref-ccira-versailles@paris-idf.gouv.fr Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 bd de l'Hautil, BP 30322 95027 Cergy-

Pontoise Tél : 0130173400 Fax : 0130173459Mel : greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr Le contrat est un marché public passé en Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° du Code de la commande publique). Le marché est conclu à compter de sa notification et prendra fin en même temps que la durée de la garantie décennale prévue au cahier des clauses particulières (C.C.P). La PSE1, ayant pour objet la garantie de bon fonctionnement sur les éléments d'équipement, est conclue pour une durée de deux (2) ans fermes à compter de la réception des ouvrages. La PSE2, portant sur les dommages immatériels consécutifs, est conclue pour une durée de dix (10) ans fermes à compter de la réception des ouvrages. Cette garantie est également acquise pendant le délai de 2 ans à compter de la réception lorsqu'elle est mise en jeu à la suite d'un dommage matériel garanti au titre de la garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement. Il revient à l'acheteur de décider, au moment de la signature du marché, s'il souhaite lever les deux PSE, une seule ou aucune. Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. La forme retenue pour l'exécution de contrat est le marché ordinaire à prix forfaitaires. Conformément à l'article R.2123-5 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité d'effectuer des négociations écrites et/ou orales avec tous les candidats selon les conditions mentionnées dans le règlement de la consultation

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/01/2026